

Compte-rendu du Conseil de Gestion Plenier
7 janvier 2020

La séance est ouverte à 14h00 sous la présidence de M. William BERTUCCI

Membres présents :

Collège des Professeurs : Elisabeth Rosnet
Excusé : Redha Taïar

Collège des autres Enseignants : Agnès Bilbeau, Florence Prouteau
Frédéric Puel (procuration à F. Prouteau), Emmanuelle Walter (procuration à F. Prouteau)

Collège des étudiants : Alice Godin, Mahéva Labiod, Lucile Lemaire
Excusés : Simon Batier (procuration à Lucile Lemaire)

Collège des Personnels BIATSS : Benoit Jarlot
Excusé : Régis Marion

Personnalités extérieures :
Excusé : Jean-Jacques Louis (procuration à E. Rosnet), Adrien Tingry, Kim Duntze

Membres de droit : William Bertucci, Tamar Balan

Invité : David Imbert

Ordre du jour :

- 1) Points d'information
- 2) Réforme Licence
- 3) Questions diverses

1) Points d'informations

Appel à projets

L'UFR STAPS est impliquée dans un projet retenu dans le cadre d'un appel à projets sur les parcours flexibles en Licence. Des moyens financiers seront mis en place pour une Licence flexible accessible à tout étudiant.

Réforme des études de santé

L'UFR STAPS sera la seule UFR autre que médecine à pouvoir donner accès à kiné.

2) Réforme Licence

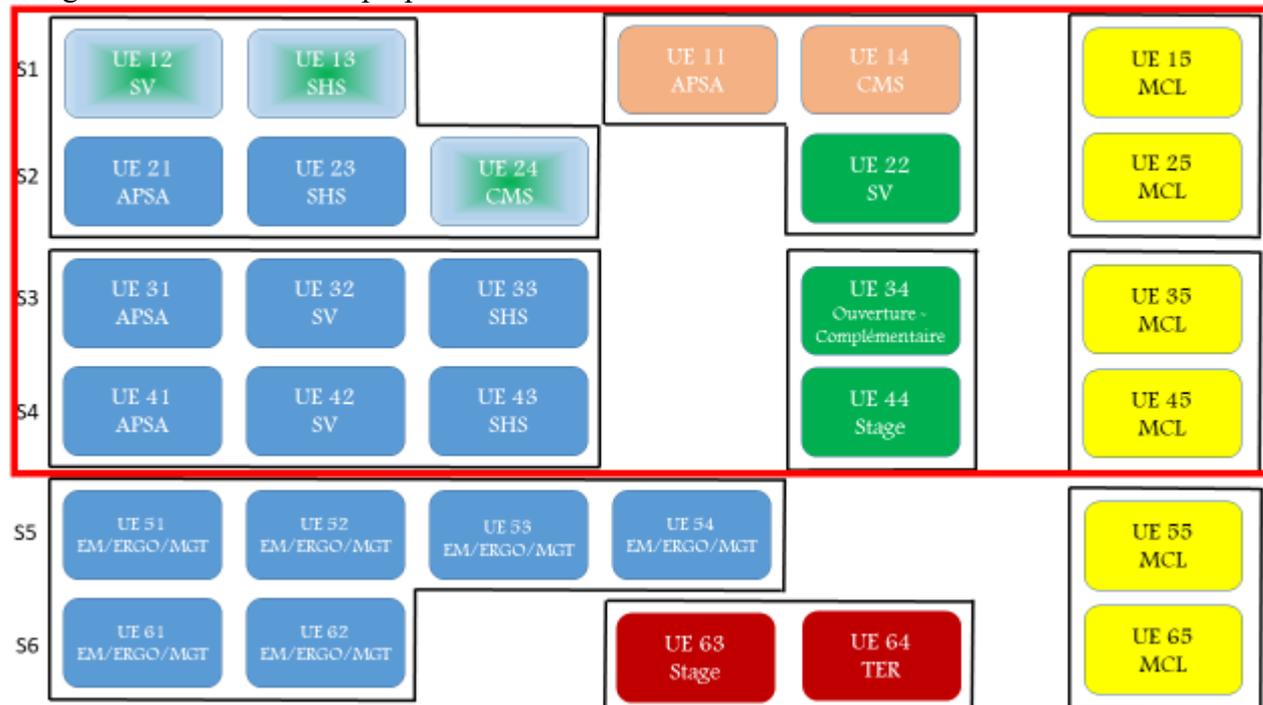
M. Imbert présente les travaux en cours menés par le CAC. Il rappelle les principes suivants à prendre en compte dans la construction des maquettes :

- La majeure de l'un est la mineure de l'autre
- La mineure santé doit représenter 2 UE en S1 et 1 UE en S2.
- La mineure santé doit représenter 18 ECTS.

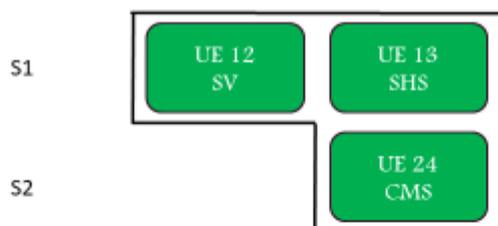
Trois parcours sont proposés :

- Un parcours STAPS² : majeure et mineure STAPS.
- Un parcours Santé : majeure santé, mineure STAPS
- Une mineure STAPS dans le cadre de la réforme de la Licence

L'organisation suivante est proposée :



1B- LA MINEURE STAPS (POUR L'UFR SANTÉ)



Adoptée par la CFVU du 12 novembre 2019

1C- LA MINEURE STAPS (POUR LES AUTRES COMPOSANTES)



Adoptée par la CFVU du 12 novembre 2019

Les maquettes sont présentées aux conseillers. Plusieurs remarques sont faites :

- Mme Prouteau constate que pour l'UE 14 et 24, peu d'heures d'enseignement sont prévues (6h CM et 6h TD contre 2 fois 20h actuellement) alors que beaucoup d'ECTS sont associés.
- M. Bertucci indique qu'une analyse de la charge d'enseignement sera faite par la CFVU. Le fait de passer en heure TD dans ces UE, génère 220h de charges en plus. Il est probable qu'une demande de modification nous soit adressée après la CFVU quant à la faisabilité de cette

proposition. Quant au ratio entre le nombre d'ECTS et le volume d'heures d'enseignement, M. Bertucci considère que cela implique davantage de travail en non présentiel pour les étudiants.

- Mme Bilbeau regrette que le volume horaire d'une UE, dont l'objectif est de donner les moyens aux étudiants de choisir une orientation professionnelle, soit réduit.
- M. Bertucci rappelle que l'Université est opératrice de l'Etat, elle se doit de mettre en œuvre les réformes nationales.
- Concernant ces 2 UE, les élus étudiants demandent s'il est possible de mettre en place un CC avec un dossier à rendre à la place d'un CT.
- M. Bertucci indique qu'il s'agit d'une UE de découverte plus qu'une UE de connaissances académiques.
- Mme Rosnet propose de travailler dans cette UE en pédagogie inversée. 40h CM seraient prévues. Des documents seraient fournis aux étudiants avant chaque cours et les CM permettraient de revenir sur les travaux des étudiants. L'évaluation porterait sur un dossier à remettre.
- M. Bertucci considère qu'il faudra définir des attendus précis adaptés à la L1 pour une UE de découverte. Il propose de mettre un Quitus sur cette matière, afin d'obliger les étudiants à venir en cours et de travailler régulièrement. Il rappelle que les étudiants de L1 ont besoin d'accompagnement indépendamment de toute UE, notamment sur la méthodologie universitaire.

La proposition suivante est faite pour les UE 14 et 24 : 40h CM, 2 CC (2 dossiers) avec quitus (UE validée ou pas)

Les élus étudiants demandent qu'aucun quitus ne soit mis sur cette UE en S1 afin de permettre une compensation des notes.

Mme Rosnet indique qu'il est plus facile de s'entendre sur des compétences validées que sur une note quand il y a plusieurs correcteurs.

M. Bertucci considère qu'il est difficile de ne pas avoir le même système d'évaluation entre le S1 et le S2. L'élaboration des attendus devra se faire en CAC.

Des remarques sont faites concernant l'UE 34 : 9 choix sont proposés. Un étudiant devra choisir 2 matières :

- M. Bertucci indique qu'il faudra mettre des capacités d'accueil pour les choix proposés. Il faudra respecter les seuils minimum d'ouverture d'un groupe TD, à savoir 32 étudiants minimum.
- Mme Balan indique qu'il sera probablement nécessaire de banaliser une demi-journée.

Mme Bilbeau regrette qu'il n'y ait plus de MTU à l'oral.

M. Bertucci indique que cela pourra être proposé dans le cadre des mesures d'accompagnement de la loi ORE, ainsi que dans l'EC de préparation et d'accompagnement d'un stage.

Mme Prouteau propose de ne pas indiquer le terme « écrit » dans l'EC 153, ce qui permettra de laisser plus de marge de manœuvre pour le contenu.

Il est procédé au vote des maquettes, en intégrant les modifications faites en séance.

Vote du Conseil de Gestion :

Les maquettes sont approuvées à l'unanimité.

3) Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

La séance est levée à 16h.